

Communiqué de Presse

Vol-V, producteur français indépendant d'énergie renouvelable choisit la société UNIPER pour vendre ses 1ers kWh d'électricité provenant de son parc éolien sur le marché de l'énergie

Le groupe Vol-V a vendu les tous premiers électrons de ses nouvelles éoliennes du Long Villiers et de Bois Violette, en Eure et Loir, sous le nouveau régime appelé « Complément de Rémunération 2016 ».

Pour cela, Vol-V a choisi de recourir aux services d'un « Agrégateur » dont la mission consiste à placer l'énergie sur le marché de gros. Le producteur perçoit ainsi les revenus de la vente d'électricité sur le marché auxquels vient s'ajouter un complément versé par EDF (le complément de rémunération). Une des conséquences pour le montage du projet et notamment son financement, est l'apparition de cette nouvelle contrepartie (l'Agrégateur).

« Nous avons la chance d'avoir des partenaires bancaires très constructifs. Malgré leur découverte ce nouveau schéma, ils ont immédiatement compris l'intérêt de retarder le choix de l'Agrégateur pour laisser murir le marché. Ils ont donc accepté que les conventions de crédits soient signées avant même de finaliser un contrat d'agrégation mais avec un cahier des charges à respecter. Cela nous a laissé le temps de nous appuyer sur l'excellent « contrat type » de la FEE qui a été diffusé en Juillet ». Cédric de Saint-Jouan Président et fondateur du groupe Vol-V

A l'issue d'un processus de seulement deux mois, c'est finalement la société Uniper qui a remporté l'appel d'offres lancé par le groupe Vol-V. *« Nous avons été convaincu par la solidité de l'entreprise, son expertise métier, son expérience du marché français, et bien sûr, par les conditions commerciales et contractuelles proposées » Cédric de Saint-Jouan Président et fondateur du groupe Vol-V*

En parallèle de ces démarches, il a fallu préparer les partenaires impliqués dans l'exploitation des éoliennes : d'abord le turbinier en charge de la maintenance et aussi Valemo, qui est en charge de l'exploitation technique des centrales éoliennes de Vol-V.

« Pour réaliser sa mission dans les meilleures conditions, l'Agrégateur doit recevoir en temps réel les données clés de la production éolienne, mais aussi pouvoir agir sur la centrale éolienne en cas de prix spot négatif » Cédric de Saint-Jouan Président et fondateur du groupe Vol-V

Ainsi, ces nouvelles éoliennes du Long Villiers et de Bois Violette viennent de produire leurs premiers MWh. Il s'agit au total de 10 aérogénérateurs, soit 23 MW pour ces machines des 92 mètres de diamètre à 104m de hauteur. Ces éoliennes représentent presque 1% de la consommation des ménages de la région Centre-Val-de-Loire et contribuent ainsi, comme les



V O L - V

autres sources de production d'électricité renouvelable, à la lutte contre le réchauffement climatique.

Vol-V poursuit son développement et a renforcé récemment ses équipes de développement éolien. La société qui dispose d'un portefeuille de projets éolien d'environ 300 MW, prépare la réalisation de son nouveau chantier avec 8 éoliennes de nouvelle génération. Pour ce nouveau parc éolien, elle envisage de procéder avec le même contrat d'agrégation pour placer la production sur le marché Epex Spot.

Contact Presse :

Martine Lauseure

AGM communications

Portable : 06 15 02 82 60 / 06 80 86 84 24

Email : media@agmpresse.com / martine@lauseure.com

A propos de Vol-V

Producteur indépendant d'énergie, VOL-V développe, finance, construit et exploite des centrales à la fois de production éolienne, solaire photovoltaïque et de production de biométhane sur tout le territoire français.

A travers son pôle Electricité Renouvelable, **le groupe a installé une puissance supérieure à 100 MW éolienne et solaire et poursuit un objectif de 300 MW en 2020.**

Concernant son pôle biomasse, **VOL-V compte parmi les leaders de la production de gaz renouvelable avec 4 centrales en exploitation début 2018 et un objectif de 10 centrales en exploitation en fin d'année.**